

DEPARTEMENT DE LA DROME**COMMUNE D'ALLAN****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 14 octobre 2025**

Nombre de membres afférents : 18

En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 15

Date de la Convocation : 09/10/2025

Date d'affichage : 09/10/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le quatorze octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Laure DUCHAMP- Marilyn MOUTET- Aurélie SYLVESTRE- Daniel PEYROL - Céline POIRRIER – Laurent GAUTHIER - Jean- Michel GAMORE - Jean- Luc MONTAGNER - Patrice TETARD - Nathalie MARECHAL - David MAGNET - Alexandra CHABANIS

Excusés : Jean GRANGER - Véronique AUGIZEAU - Christophe GRANGER - Joël MALIGNIER (pouvoir donné à Laurent GAUTHIER) - Mylène DELORME (pouvoir donné à Laure DUCHAMP)

Laure DUCHAMP a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n°2025-068 : Décision modificative n°2 – Budget Vieil Allan

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57,

Vu le budget de la commune adopté par délibération n° 2025-025 du conseil municipal en date du 8 avril 2025 et la Décision modificative n°1 votée par délibération 2025-042 en date du 26 juin 2025,

Monsieur le Maire propose la décision modificative n°2 suivante sur le budget du Vieil Allan 2025 en section d'investissement afin de prévoir les crédits nécessaires à l'amortissement du renforcement basse tension réalisé en 2024 et le paiement des factures relatives à l'établissement du prospectus pour la nouvelle souscription aux dons.

Le budget du Vieil Allan serait donc modifié comme suit :

FD		Intitulé	Montant	FR		Intitulé	Montant
Chap	Compte			Chap	Compte		
42	6811	Amortissement	557,41	75	7574	Subv de fonctionnement	557
		Equilibre	557,41			Equilibre	557,41
ID		Intitulé	Montant	IR		Intitulé	Montant
Chap	Compte			Chap	Compte		
23	2313	Construction	- 1 442,59	040	28041582	Amortissement	557,41
21	2188	Autres installations mat et outillage technique	2 000,00				
		Equilibre	557,41			Equilibre	557,41

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ;

- **APPROUVE** la décision modificative n°2 du Budget annexe Vieil Allan,
- **CHARGE** Monsieur le maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble au moyen de l'application informatique Télérecours accessible par le biais du site

Envoyé en préfecture le 21/10/2025

Reçu en préfecture le 21/10/2025

Publié le

ID : 026-212600050-20251014-DM2VA-BF



www.telerecours.fr, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département, de sa notification et de sa publication.

POUR : 15

ABSENTION

: 0

CONTRE : 0

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Yves Courbis'.

Yves COURBIS,

Maire

Laure DUCHAMP

Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Laure Duchamp'.